COLLE NEOPRENE LIQUIDE 650GR

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 5410091268718 sur Quick-FDS, en date du : 2026-08-22

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
Pattex Contact Liquide	2026-02-17	3
Pattex Colle de Contact Liquide	2023-02-16	31
Pattex Colle de Contact Liquide	2022-04-07	59
Pattex Contact Liquide	2022-04-07	87
Pattex Contact Liquide	2018-07-09	115
Pattex Colle Contact	2018-06-13	139

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 738723
V006.0

Pattex Contact Liquide

Révision: 17.02.2026
Date d'impression: 07.08.2026
Remplace la version du: 31.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Contact Liquide
UFI: PMP9-YWVA-D20X-T1CQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue du Vieux Pont de Sèvres 245
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

SDSinfo.Adhesive@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient Acétate d'éthyle

Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique

Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Contient: Colophane Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Élimination
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration ≥ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses n°CAS N°CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	20- < 40 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Eye Irrit. 2, H319		EU OEL
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique 01-2119486992-20	20- < 40 %	Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	inhalation:ATE = 23,4 mg/l;vapeur	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane ----- 01-2119475514-35	10- < 20 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Colophane 8050-09-7 232-475-7 01-2119480418-32	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1, H317		
oxyde de zinc 1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
n-hexane 110-54-3 203-777-6 01-2119480412-44	0,1- < 1 %	Aquatic Chronic 2, H411 Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361f Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 1, H372 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336		SVHC EU OEL
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	0,1- < 1 %	Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 4, H413		

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
PEAU : Rougeurs, inflammation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.
Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d’origine.
Stocker au frais, température de stockage maximum 30°C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes	FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)	FR OEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)	FR OEL
acides résiniques et acides colophaniques hydrogénés, esters avec le glycérol 65997-13-9 [Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR OEL
colophane 8050-09-7 [Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR OEL
oxyde de zinc 1314-13-2 [Zinc (oxyde de,poussières)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR OEL
oxyde de zinc 1314-13-2 [Zinc (oxyde de,fumées)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR OEL
oxyde de zinc 1314-13-2 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		0,9	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
oxyde de zinc 1314-13-2 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		4	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
hexane 110-54-3 [N-HEXANE]	20	72	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
hexane 110-54-3 [N-HEXANE]	20	72	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
hexane 110-54-3 [n-Hexane]	20	72	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)	FR OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,24 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,024 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,15 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,115 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Air						aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Terre				0,148 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Terre				0 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		14,4 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		7,2 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		100 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				146,9 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				162,2 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Terre				83,1 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau douce		0,01 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau salée		0,002 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau douce)				426,26 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau salée)				85,25 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Terre				85,16 mg/kg		

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	oral				1,7 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau douce – intermittent		0,002 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau de mer - intermittent		0,002 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	aucun danger identifié
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
Résine	Travailleurs	dermique	Exposition à long		2,131 mg/kg	

8050-09-7			terme - effets systémiques			
Résine 8050-09-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
hexane 110-54-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		75 mg/m3	
hexane 110-54-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		11 mg/kg	
hexane 110-54-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		16 mg/m3	
hexane 110-54-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5,3 mg/kg	
hexane 110-54-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,42 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,29 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,21 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,04 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
hexane 110-54-3 [n-Hexane]	2,5-Hexanedione	Créatinine urinaire	Moment de prélèvement: En fin de poste.	5 mg/g	FR IBE	Non specifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	

8.2. Contrôles de l’exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
épaisseur > 0,4 mm
temps de pénétration > 10 minutes
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	liquide
Couleur	Beige
Odeur	Typique
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de solidification	-7 °C (19.4 °F)
Point initial d'ébullition	75 °C (167 °F)
Inflammabilité	Facilement inflammable.
Limites d'explosivité	
inférieures	2,00 %(V);
supérieures	11,50 %(V); Valeur du composant le plus critique
Point d'éclair	-14,5 °C (5.9 °F); DIN 51755 Closed cup flash point
Température d'auto-inflammabilité	430,0 °C (806 °F) Valeur du composant le plus critique
Température de décomposition	La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Non applicable, Le produit est non polaire /aprotique.
Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);)	1.600 - 2.100 mm2/s
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F))	1.500 - 2.000 mpa.s TE1002-208; Viscosity by Brookfield
Viscosité (dynamique) (; 40 °C (104 °F))	1.300 - 1.700 mpa.s
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable Mélange
Pression de vapeur	98,0000000 mbar Valeur du composant le plus critique
Densité (20 °C (68 °F))	0,84 - 0,88 g/cm3 QP2107.1; Densité
Densité	0,79 - 0,82 g/cm3

(40 °C (104 °F))

Densité relative de vapeur:	Plus lourd que l'air
Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Colophane 8050-09-7	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
n-hexane 110-54-3	LD50	16.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Colophane 8050-09-7	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
n-hexane 110-54-3	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	57,7 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	> 22,5 mg/l	vapeur	6 h	rat	autre guide
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	23,4 mg/l	vapeur	4 h		Jugement d'experts
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	LC50	> 25,2 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
n-hexane 110-54-3	LC50	> 31,86 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	> 165 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	irritant	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
n-hexane 110-54-3	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	non irritant		lapins	FDA Guideline
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	non irritant		lapins	FDA Guideline
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
n-hexane 110-54-3	non irritant		lapins	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
n-hexane 110-54-3	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Colophane 8050-09-7	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
n-hexane 110-54-3	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
n-hexane 110-54-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Inhalation : aérosol		rat	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Inhalation : aérosol		rat	OECD Guideline 489 (In Vivo Mammalian Alkaline Comet Assay)
n-hexane 110-54-3	négatif	inhalation : vapeur		souris	non spécifié
n-hexane 110-54-3	négatif	inhalation : vapeur		rat	non spécifié

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
oxyde de zinc 1314-13-2	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	1 y daily	souris	mascilin/féminin	non spécifié
n-hexane 110-54-3	Non cancérigène	inhalation : vapeur	2 y 6 h/d; 5 d/w	souris	féminin	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1500 ppm	autre:	Inhalation	rat	autre guide
Colophane 8050-09-7	NOAEL P 3000 ppm NOAEL F1 3000 ppm	dépistage	oral : alimentation	rat	OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL P 7,5 mg/kg NOAEL F1 15 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)
n-hexane 110-54-3	NOAEL P 9000 ppm NOAEL F1 3000 ppm NOAEL F2 3000 ppm	Two generation study	inhalation : vapeur	rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Évaluation	Voie d'exposition	Organes ciblés	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	Catégorie 3 − Effets somnifères			
n-hexane 110-54-3	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
Colophane 8050-09-7	NOAEL 5000 ppm	oral : alimentation	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.5 mg/m3	Inhalation	3 m 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.000 mg/kg	dermique	90 d 6 h/d, daily	rat	OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
n-hexane 110-54-3	NOAEL 40 mg/kg	oral : gavage	13 weeks daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
n-hexane 110-54-3	NOAEL 13,2 mg/kg	oral : gavage	90-120 d 5 d / week	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOAEL 500 ppm	oral : alimentation	90 Days Daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	0,61 mm2/s	25 °C	non spécifié	
n-hexane 110-54-3	0,45 mm2/s	25 °C	non spécifié	

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	220 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	LL50	3,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	LL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Colophane 8050-09-7	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
n-hexane 110-54-3	LC50	> 1 - 10 mg/l	96 h	non spécifié	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early life stage toxicity test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

n-hexane 110-54-3	EC50	2,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses **No. CAS**	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	NOELR	1 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	EL50	29 mg/l	96 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	NOELR	6,3 mg/l	96 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	EL50	> 30 - 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	NOELR	3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
n-hexane 110-54-3	EC50	> 1 - 10 mg/l	72 h	non spécifié	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
Colophane 8050-09-7	EC20	Toxicity > Water solubility	3 h	boues activées provenant d'eaux usées principalement domestiques	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	IC50	5,2 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
n-hexane 110-54-3	EC50	> 1 - 10 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation (Essai de dépistage):
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Hydrocarbures, C7-C8, Cyclique	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane -----	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
n-hexane 110-54-3	facilement biodégradable	aérobie	81 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

(Bio)dégradabilité (Essais de simulation)
Il n'y a pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

le coefficient de partage (octanol/ eau)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,68	25 °C	EPA OPPTS 830.7560 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Generator Column Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
n-hexane 110-54-3	4	20 °C	autre guide
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

Le facteur de bioconcentration (BCF)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	30	3 Jours	22,5 °C	Leuciscus idus melanotus	autre guide
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	2.588,2				OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT / vPvB / PMT / vPvM

PBT/vPvB
Le tableau suivant ne contient que des substances qui répondent aux critères en tant que PBT et/ou vPvB.
Le mélange est classé sur la base des seuils de concentration en référence aux substances classées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	PBT	vPvB
oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII to Regulation (EC) No 1907/2006, a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.	

PMT/vPvM
Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PMT ou vPvM
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES (Hydrocarbons mixture)
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

Seveso III (2012/18/EU):	E2, Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2 P5c, Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non visés au P5a et au P5b

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	65 84
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4331 ICPE 4511

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)
ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
AS: Norme australienne
ASTM: American Society for Testing and Materials
ATE: estimation de la toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
DIN: Institut Allemand de normalisation
ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)
ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques
EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS
ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen
ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
EN : Norme européenne
ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques
EPA: Agence américaine de protection de l'environnement
EU: Union européenne
EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
EWC: Catalogue européen des déchets
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire
HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes
IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
IATA: Association du Transport Aérien International
IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques
IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Gangereuses
IMO: Organisation Maritime Internationale
ISO: Organisation Internationale de Normalisation
LC50: Concentration létale médiane
LD50: Dose létale médiane
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs
NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)
NO(A)EL: Dose sans effet (nocif)
NZS: Norme néo-zélandaise
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle ,
OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques
OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
PMT: Persistant, mobile et toxique
(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité
REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
SADT: Température de décomposition auto-accélérée
SDS: Nations Unies
STOT:
STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répété
SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons
SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses
UN: Nations Unies
VOC: Composé Organique Volatil
814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils
vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable
vPvM: Très persistant et très mobile
WGK: Classe de danger pour l'eau

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 390435
V004.2

Pattex Colle de Contact Liquide

Révision: 16.02.2023
Date d'impression: 24.03.2023
Remplace la version du: 07.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Colle de Contact Liquide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

SDSinfo.Adhesive@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient Acétate d'éthyle

méthylcyclohexane

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Contient: Colophane Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Stockage
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseil de prudence: Élimination
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.
Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration ≥ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	20- 40 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Eye Irrit. 2, H319		EU OEL
méthylcyclohexane 108-87-2 203-624-3	25- 40 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0 926-605-8 01-2119486291-36	5- < 10 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 921-024-6 01-2119475514-35	1- < 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0 927-510-4 01-2119475515-33	1- < 5 %	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, Inhalation, H336 Aquatic Chronic 2, H411	inhalation:ATE = 23,31 mg/l;vapeur	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	1- < 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
oxyde de zinc 1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
Colophane 8050-09-7 232-475-7 01-2119480418-32	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1, H317		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	0,1- < 1 %	Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 4, H413		

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Provoque une sévère irritation des yeux.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l’environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d’autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d’origine.
Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.
Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes	FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
méthylcyclohexane 108-87-2 [MÉTHYLCYCLOHEXANE]	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
acides résiniques et acides colophaniques hydrogénés, esters avec le glycérol 65997-13-9 [Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
colophane 8050-09-7 [COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, FUMÉES)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, POUSSIÈRES)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
disulfirame 97-77-8 [DISULFIRAM]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,24 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,024 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,15 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,115 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Air						aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Terre				0,148 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		14,4 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		7,2 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		100 µg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				146,9 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				162,2 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Terre				83,1 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Terre				0 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau douce		0,01 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau salée		0,002 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau douce)				426,26 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau salée)				85,25 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Terre				85,16 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	oral				1,7 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	aucun danger identifié
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13964 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1377 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1301 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	dermique	Exposition à long		699 mg/kg	

cycliques, <5% n-hexane			terme - effets systémiques			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2085 mg/m3	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		447 mg/m3	
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/m3	
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,131 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,42 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,29 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,21 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,04 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
temps de pénétration > 10 minutes
épaisseur > 0,4 mm
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	liquide
Etat du produit livré	liquide
Couleur	beige
Odeur	Solvant
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de solidification	-7 °C (19.4 °F)
Point initial d'ébullition	75 °C (167 °F)pas de méthode
Inflammabilité	Liquide inflammable
Limites d'explosivité	
inférieures	0,69 %(V); Il n'y a pas de données.
supérieures	8,60 %(V); Il n'y a pas de données.
Point d'éclair	-21 °C (-5.8 °F); DIN 51755 Closed cup flash point
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C (> 392 °F) Référence bibliographique
Température de décomposition	Non applicable
pH	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Viscosité (cinématique) (23 °C (73 °F);)	> 1.000 mm2/s ;.pas de méthode
Viscosité (dynamique) (Brookfield; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 50 min-1; Broche N°: 4)	1.700 - 2.300 cp TE1002-208; Viscosity by Brookfield
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable Mélange
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	120 mbar

Pression de vapeur (25 °C (77 °F))	150 mbar
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	430 mbar
Pression de vapeur (70 °C (158 °F))	860 mbar
Densité (23 °C (73.4 °F))	0,84 - 0,88 g/ml QP2107.1; Densité
Densité relative de vapeur: (20 °C)	1,32
Caractéristiques de la particule	Non applicable Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS
Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 3.200 mg/kg	rat	non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 16.750 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 3.350 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC0	> 22,5 mg/l	poussières/brouillard	6 h	rat	autre guide
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	> 22,5 mg/l	poussières/brouillard	6 h	rat	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	LC50	> 26,3 mg/l	vapeur	1 h	rat	non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LC50	259,354 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	LC50	> 25,2 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	23,31 mg/l	vapeur			Jugement d'experts
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LC50	> 5,61 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	> 165 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
méthylcyclohexane 108-87-2	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	irritant	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
méthylcyclohexane 108-87-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non irritant		lapins	FDA Guideline
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
méthylcyclohexane 108-87-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	equivalent or similar to OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
oxyde de zinc 1314-13-2	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	1 y daily	souris	mascilin/féminin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1500 ppm	autre:	Inhalation	rat	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	NOAEL P 250 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL P 7,5 mg/kg NOAEL F1 15 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	NOAEL 250 mg/kg	oral : gavage	28 d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : alimentation	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.5 mg/m3	Inhalation	3 m 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOAEL 500 ppm	oral : alimentation	90 Days Daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	0,61 mm2/s	25 °C	non spécifié	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	0,5 mm2/s	20 °C	non spécifié	

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	220 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	LC50	2,07 mg/l	96 h	Oryzias latipes	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	12 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	LL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LL50	> 13,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LL50	8,2 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
Colophane 8050-09-7	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	0,326 mg/l	48 h	Daphnia magna	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EL50	4,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses **No. CAS**	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	NOELR	2,6 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	0,134 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	NOEC	0,022 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	55 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEL	30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	EL50	> 30 - 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	NOELR	3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EL50	29 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOELR	6,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EL50	3,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	NOELR	0,5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
oxyde de zinc	IC50	5,2 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209

1314-13-2					(Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EC20	Toxicity > Water solubility	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	**Résultat**	**Type de test**	**Dégradabilité**	**Temps d'exposition**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	77,05 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	**Facteur de bioconcen-tration (BCF)**	**Temps d'exposition**	**Température**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	30	3 Jours	22,5 °C	Leuciscus idus melanotus	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	> 95 - < 321	56 day	25 °C	Cyprinus carpio	autre guide

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,68	25 °C	EPA OPPTS 830.7560 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Generator Column Method)
méthylcyclohexane 108-87-2	3,88		autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	3,6	20 °C	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Colophane 8050-09-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES (Methylcyclohexane)
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC	79,6 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	59 65 84
N° fiche INRS:	113 18 75 96
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4331 ICPE 4511

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 390435
V004.1

Pattex Colle de Contact Liquide

Révision: 07.04.2022
Date d'impression: 30.04.2022
Remplace la version du: 02.09.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Colle de Contact Liquide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient	Acétate d'éthyle méthylcyclohexane
Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires	Contient: Colophane Peut produire une réaction allergique.
Conseil de prudence:	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.
Conseil de prudence: Prévention	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
Conseil de prudence: Stockage	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conseil de prudence: Élimination	P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.
Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration >= 0,1% et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient pas de substances en concentration ≥ à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	20- 40 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Eye Irrit. 2, H319		EU OEL
méthylcyclohexane 108-87-2 203-624-3	25- 40 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0 926-605-8 01-2119486291-36	5- < 10 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0 921-024-6 01-2119475514-35	1- < 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0 927-510-4 01-2119475515-33	1- < 5 %	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, Inhalation, H336 Aquatic Chronic 2, H411	inhalation:ATE = 23,31 mg/l;	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0 265-151-9	1- < 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
oxyde de zinc 1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
Colophane 8050-09-7 232-475-7 01-2119480418-32	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1, H317		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	0,1- < 1 %	Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 4, H413		

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Provoque une sévère irritation des yeux.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, même après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.
Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes	FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
méthylcyclohexane 108-87-2 [MÉTHYLCYCLOHEXANE]	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
acides résiniques et acides colophaniques hydrogénés, esters avec le glycérol 65997-13-9 [Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
colophane 8050-09-7 [COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, FUMÉES)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, POUSSIÈRES)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
disulfirame 97-77-8 [DISULFIRAM]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,24 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,024 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,15 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,115 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Air						aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Terre				0,148 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		0,0206 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		0,0061 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		0,1 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				117,8 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				56,5 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Terre				35,6 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Air						aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	oral						pas de potentiel de bioaccumulation
Résine 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Terre				0 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau douce		0,01 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau salée		0,002 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau douce)				426,26 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau salée)				85,25 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Terre				85,16 mg/kg		

68610-51-5							
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	oral				1,7 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	aucun danger identifié
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13964 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1377 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1301 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	dermique	Exposition à long		699 mg/kg	

cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0			terme - effets systémiques			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2085 mg/m3	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		447 mg/m3	
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	aucun danger identifié
Résine 8050-09-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,131 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,42 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,29 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,21 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,04 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
temps de pénétration > 10 minutes
épaisseur > 0,4 mm
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	liquide
Etat du produit livré	liquide
Couleur	beige
Odeur	Solvant
Point initial d'ébullition	75 °C (167 °F)pas de méthode
Limites d'explosivité	
inférieures	1,4 %(V); Il n'y a pas de données.
supérieures	8,60 %(V); Il n'y a pas de données.
Point d'éclair	< -10 °C (< 14 °F); DIN EN ISO 3679
pH	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Viscosité (cinématique) (20 °C (68 °F);)	> 1.000 mm2/s ;.pas de méthode
Viscosité (dynamique) (Brookfield; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 50 min-1; Broche N°: 4)	1.700 - 2.300 cp TE1002-208; Viscosity by Brookfield
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	partiellement soluble
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	120 mbar
Pression de vapeur (25 °C (77 °F))	150 mbar
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	430 mbar
Pression de vapeur (70 °C (158 °F))	860 mbar
Densité	0,84 - 0,88 g/ml QP2107.1; Densité

(20 °C (68 °F))

9.2. AUTRES INFORMATIONS
Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 3.200 mg/kg	rat	non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC0	> 22,5 mg/l	poussières/brouillard	6 h	rat	autre guide
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	> 22,5 mg/l	poussières/brouillard	6 h	rat	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	LC50	> 26,3 mg/l	vapeur	1 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LC50	> 25,2 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	23,31 mg/l				Jugement d'experts
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LC50	> 5,61 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	> 165 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
méthylcyclohexane 108-87-2	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	irritant	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
méthylcyclohexane 108-87-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non irritant		lapins	FDA Guideline
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
méthylcyclohexane 108-87-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
oxyde de zinc 1314-13-2	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	1 y daily	souris	mascilin/féminin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1500 ppm	autre:	Inhalation	rat	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	NOAEL P 250 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL P 7,5 mg/kg NOAEL F1 15 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	NOAEL 250 mg/kg	oral : gavage	28 d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : alimentation	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.5 mg/m3	Inhalation	3 m 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOAEL 500 ppm	oral : alimentation	90 Days Daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	0,5 mm2/s	20 °C	non spécifié	

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	220 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	LC50	2,07 mg/l	96 h	Oryzias latipes	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	12 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LL50	8,2 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
Colophane 8050-09-7	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	0,326 mg/l	48 h	Daphnia magna	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EL50	4,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	NOELR	2,6 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricomutum (newname: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricomutum (newname: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	0,134 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	NOEC	0,022 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	55 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEL	30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	> 30 - 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	NOELR	3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EL50	29 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOELR	6,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EL50	3,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	NOELR	0,5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (newname: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (newname: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricomutum (newname: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricomutum (newname: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
oxyde de zinc	IC50	5,2 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209

1314-13-2					(Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EC20	Toxicity > Water solubility	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	77,05 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	30	3 Jours	22,5 °C	Leuciscus idus melanotus	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	> 95 - < 321	56 day	25 °C	Cyprinus carpio	autre guide

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,68	25 °C	EPA OPPTS 830.7560 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Generator Column Method)
méthylcyclohexane 108-87-2	3,88		autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	3,6	20 °C	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT/ vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Colophane 8050-09-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES (Methylcyclohexane)
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	E1
RID	E1
ADN	E1
IMDG	P
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	59 65 84
N° fiche INRS:	113 18 75 96
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4331 ICPE 4511

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 390436
V006.1

Pattex Contact Liquide

Révision: 07.04.2022
Date d'impression: 26.03.2023
Remplace la version du: 16.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Contact Liquide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient Acétate d'éthyle

méthylcyclohexane

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Contient: Colophane Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Stockage
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseil de prudence: Élimination
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.
Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration >= 0,1% et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient pas de substances en concentration ≥ à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	20- 40 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Eye Irrit. 2, H319		EU OEL
méthylcyclohexane 108-87-2 203-624-3	25- 40 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0 926-605-8 01-2119486291-36	5- < 10 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0 921-024-6 01-2119475514-35	1- < 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0 927-510-4 01-2119475515-33	1- < 5 %	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, Inhalation, H336 Aquatic Chronic 2, H411	inhalation:ATE = 23,31 mg/l;	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0 265-151-9	1- < 5 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
oxyde de zinc 1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
Colophane 8050-09-7 232-475-7 01-2119480418-32	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1, H317		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5 271-867-2 01-2119496062-39	0,1- < 1 %	Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 4, H413		

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Provoque une sévère irritation des yeux.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d’origine.
Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.
Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes	FR MOEL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	200	734	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
acétate d'éthyle 141-78-6 [Acétate d'éthyle]	400	1.468	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
méthylcyclohexane 108-87-2 [MÉTHYLCYCLOHEXANE]	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
acides résiniques et acides colophaniques hydrogénés, esters avec le glycérol 65997-13-9 [Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
colophane 8050-09-7 [COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, FUMÉES)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, POUSSIÈRES)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
disulfirame 97-77-8 [DISULFIRAM]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,24 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,024 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,15 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,115 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Air						aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Terre				0,148 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		0,0206 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		0,0061 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		0,1 mg/l				
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				117,8 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				56,5 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Terre				35,6 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	Air						aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	oral						pas de potentiel de bioaccumulation
Résine 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Terre				0 mg/kg		
Résine 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Résine 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau douce		0,01 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau salée		0,002 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau douce)				426,26 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau salée)				85,25 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Terre				85,16 mg/kg		

68610-51-5							
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	oral				1,7 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	aucun danger identifié
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	aucun danger identifié
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13964 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1377 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1301 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	dermique	Exposition à long		699 mg/kg	

cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0			terme - effets systémiques			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2085 mg/m3	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		447 mg/m3	
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	aucun danger identifié
oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	aucun danger identifié
Résine 8050-09-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
Résine 8050-09-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,131 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
Résine 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,065 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,42 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,29 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,21 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,04 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
temps de pénétration > 10 minutes
épaisseur > 0,4 mm
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	liquide
Etat du produit livré	liquide
Couleur	beige
Odeur	Solvant
Point initial d'ébullition	75 °C (167 °F)pas de méthode
Limites d'explosivité	
inférieures	1,4 %(V); Il n'y a pas de données.
supérieures	8,60 %(V); Il n'y a pas de données.
Point d'éclair	< -10 °C (< 14 °F); DIN EN ISO 3679
pH	Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)
Viscosité (cinématique) (20 °C (68 °F);)	> 1.000 mm2/s ;.pas de méthode
Viscosité (dynamique) (Brookfield; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 50 min-1; Broche N°: 4)	1.700 - 2.300 cp TE1002-208; Viscosity by Brookfield
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	partiellement soluble
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	120 mbar
Pression de vapeur (25 °C (77 °F))	150 mbar
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	430 mbar
Pression de vapeur (70 °C (158 °F))	860 mbar
Densité	0,84 - 0,88 g/ml QP2107.1; Densité

(20 °C (68 °F))

9.2. AUTRES INFORMATIONS
Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 3.200 mg/kg	rat	non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC0	> 22,5 mg/l	poussières/brouillard	6 h	rat	autre guide
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	> 22,5 mg/l	poussières/brouillard	6 h	rat	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	LC50	> 26,3 mg/l	vapeur	1 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LC50	> 25,2 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	23,31 mg/l				Jugement d'experts
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LC50	> 5,61 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	> 165 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
méthylcyclohexane 108-87-2	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	irritant	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
méthylcyclohexane 108-87-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non irritant		lapins	FDA Guideline
oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
méthylcyclohexane 108-87-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
oxyde de zinc 1314-13-2	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	1 y daily	souris	mascilin/féminin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1500 ppm	autre:	Inhalation	rat	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	NOAEL P 250 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL P 7,5 mg/kg NOAEL F1 15 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	NOAEL 250 mg/kg	oral : gavage	28 d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : alimentation	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 1.5 mg/m3	Inhalation	3 m 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOAEL 500 ppm	oral : alimentation	90 Days Daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	0,5 mm2/s	20 °C	non spécifié	

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	220 mg/l	96 h	Pimephales promelas	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	LC50	2,07 mg/l	96 h	Oryzias latipes	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	12 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LL50	8,2 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
Colophane 8050-09-7	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	0,326 mg/l	48 h	Daphnia magna	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EL50	4,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	NOELR	2,6 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	0,134 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	NOEC	0,022 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (reported as Raphidocelis subcapitata)	autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	55 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEL	30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	> 30 - 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	NOELR	3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EL50	29 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOELR	6,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EL50	3,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	NOELR	0,5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
oxyde de zinc	IC50	5,2 mg/l	3 h	non spécifié	OECD Guideline 209

1314-13-2					(Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EC20	Toxicity > Water solubility	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	**Résultat**	**Type de test**	**Dégradabilité**	**Temps d'exposition**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	77,05 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	**Facteur de bioconcen-tration (BCF)**	**Temps d'exposition**	**Température**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	30	3 Jours	22,5 °C	Leuciscus idus melanotus	autre guide
méthylcyclohexane 108-87-2	> 95 - < 321	56 day	25 °C	Cyprinus carpio	autre guide

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,68	25 °C	EPA OPPTS 830.7560 (Partition Coefficient, n-octanol / H2O, Generator Column Method)
méthylcyclohexane 108-87-2	3,88		autre guide
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	3,6	20 °C	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Colophane 8050-09-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES (Methylcyclohexane)
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	E1
RID	E1
ADN	E1
IMDG	P
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	59 65 84
N° fiche INRS:	113 18 75 96
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4331 ICPE 4511

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour le acétate d'éthyle peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 390435
V003.1

Pattex Contact Liquide

Révision: 09.07.2018
Date d'impression: 12.03.2020
Remplace la version du: 13.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Contact Liquide

Contient:
Acétate d'éthyle
méthylcyclohexane

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Contient Colophane. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Stockage
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseil de prudence: Élimination
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers
Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.
Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:
Colle
Substances de base pour préparations:
hydrocarbures aliphatiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	20- 40 %	Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3 H336 Eye Irrit. 2 H319
méthylcyclohexane 108-87-2	203-624-3 01-2119486992-20	25- 40 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	295-763-1, 926-605-8 01-2119486291-36	5- < 10 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	295-763-1, 921-024-6 01-2119475514-35	1- < 5 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	265-151-9 01-2119475515-33	1- < 5 %	Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3; Inhalation H336 Aquatic Chronic 2 H411
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	01-2119475514-35 01-2119484651-34	1- < 5 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411
Oxyde de zinc 1314-13-2	215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 1 %	Aquatic Chronic 1 H410 Aquatic Acute 1 H400
Colophane 8050-09-7	232-475-7 01-2119480418-32	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1 H317
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	271-867-2 01-2119496062-39	0,1- < 1 %	Aquatic Chronic 4 H413 Repr. 2 H361d

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Provoque une sévère irritation des yeux.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.
Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.400	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
méthylcyclohexane 108-87-2 [MÉTHYLCYCLOHEXANE]	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de magnésium 1309-48-4 [MAGNÉSIUM (OXYDE DE), FUMÉES]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, FUMÉES)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, POUSSIÈRES)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
colophane 8050-09-7 [COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,26 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,026 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,25 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,125 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sol				0,24 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		0,0206 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		0,0061 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		0,1 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				117,8 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				56,5 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sol				35,6 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Air						
Colophane 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Sol				0 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau douce		0,01 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Eau salée		0,002 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau douce)				426,26 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sédiments (eau salée)				85,25 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Sol				85,16 mg/kg		
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	oral				1,7 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13964 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1377 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1301 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	dermique	Exposition à long		699 mg/kg	

cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0			terme - effets systémiques			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2085 mg/m3	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		447 mg/m3	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	
Colophane 8050-09-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		117 mg/m3	
Colophane 8050-09-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		17 mg/kg	
Colophane 8050-09-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		35 mg/m3	
Colophane 8050-09-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg	
Colophane 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,42 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets		0,29 mg/m3	

68610-51-5			systémiques			
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,21 mg/kg	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,04 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
temps de pénétration > 10 minutes
épaisseur > 0,4 mm
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L’équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d’éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d’exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d’utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide épais beige
Odeur	Solvant
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d’ébullition	75 °C (167 °F)
Point d’éclair	< -10 °C (< 14 °F); DIN EN ISO 3679
Taux d’évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable

Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	
inférieures	1,4 %(V)
supérieures	8,60 %(V)
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	120 mbar
Pression de vapeur (25 °C (77 °F))	150 mbar
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	430 mbar
Pression de vapeur (70 °C (158 °F))	860 mbar
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,84 - 0,88 g/ml
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 50 min-1; Broche N°: 4)	1.700 - 2.300 mpa.s
Viscosité (cinématique) (20 °C (68 °F);)	> 1.000 mm2/s
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LD50	> 2.920 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	200 mg/l		1 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	non spécifié
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	non irritant		lapins	autre guide
Oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1.500 mg/kg	autre	inhalation : vapeur	rat	autre guide

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 1,28 mg/l	Inhalation	94 d continuous	rat	EPA OTS 798.2450 (90-Day Inhalation Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : alimentation	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOAEL 500 ppm	oral : alimentation	90 Days Daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	0,5 mm2/s	20 °C	non spécifié	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	270 mg/l	48 h	Leuciscus idus melanotus	DIN 38412-15
méthylcyclohexane 108-87-2	LC 50	7,0 mg/l	24 h	Morone saxatilis	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	12 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
Colophane 8050-09-7	LC50		96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50		96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR		34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	147.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Colophane 8050-09-7	EL50		48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50		48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses **No. CAS**	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR		21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	55 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEL	30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EL50		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	NOELR		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOEC		72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50		72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h		not specified
Oxyde de zinc 1314-13-2	IC50	5,2 mg/l	3 h	not specified	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EC20		3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 day	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	89 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,6		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
méthylcyclohexane 108-87-2	3,61		non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	3,6	20 °C	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
méthylcyclohexane 108-87-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Colophane 8050-09-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES (Methylcyclohexane)
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 80 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	59 65 84
N° fiche INRS:	113 18 75 96
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4331 ICPE 4511

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour le acétate d'éthyle peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
http://mymsds.henkel.com/mymsds/.490394..en.ANNEX_DE.19414935.0.DE.pdf
Sinon, ils sont accessibles sur internet site www.mymsds.henkel.com, en saisissant les chiffres : 490394.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 390436
V005.0

Pattex Colle Contact

Révision: 13.06.2018
Date d'impression: 12.03.2020
Remplace la version du: 04.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Colle Contact

Contient:
Acétate d'éthyle
méthylcyclohexane

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Certains organes: Système nerveux central	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Contient Colophane. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Stockage
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseil de prudence: Élimination
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers
Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.
Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:
Colle
Substances de base pour préparations:
hydrocarbures aliphatiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	20- 40 %	Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3 H336 Eye Irrit. 2 H319
méthylcyclohexane 108-87-2	203-624-3 01-2119486992-20	25- 40 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	295-763-1, 926-605-8 01-2119486291-36	5- < 10 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	295-763-1, 921-024-6 01-2119475514-35	1- < 5 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	300-230-4 01-2119475515-33	1- < 5 %	Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3; Inhalation H336 Aquatic Chronic 2 H411
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	01-2119475514-35 01-2119484651-34	1- < 5 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411
Oxyde de zinc 1314-13-2	215-222-5 01-2119463881-32	0,1- < 1 %	Aquatic Chronic 1 H410 Aquatic Acute 1 H400
Colophane 8050-09-7	232-475-7 01-2119480418-32	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1 H317
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	271-867-2 01-2119496062-39	0,1- < 1 %	Aquatic Chronic 4 H413 Repr. 2 H361d

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l' eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Provoque une sévère irritation des yeux.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.
Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉTATE D'ÉTHYLE]	400	1.400	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
méthylcyclohexane 108-87-2 [MÉTHYLCYCLOHEXANE]	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de magnésium 1309-48-4 [MAGNÉSIUM (OXYDE DE), FUMÉES]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, FUMÉES)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, POUSSIÈRES)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
colophane 8050-09-7 [COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,26 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,026 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,25 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,125 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sol				0,24 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		0,0206 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		0,0061 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		0,1 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				117,8 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				56,5 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sol				35,6 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Air						
Colophane 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Sol				0 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13964 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1377 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1301 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	dermique	Exposition à long		699 mg/kg	

cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0			terme - effets systémiques			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2085 mg/m3	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		447 mg/m3	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	
Colophane 8050-09-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		117 mg/m3	
Colophane 8050-09-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		17 mg/kg	
Colophane 8050-09-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		35 mg/m3	
Colophane 8050-09-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg	
Colophane 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)
Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
temps de pénétration > 10 minutes
épaisseur > 0,4 mm
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide épais beige
Odeur	Solvant
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	75 °C (167 °F)
Point d'éclair	< -10 °C (< 14 °F); DIN EN ISO 3679
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	
inférieures	1,4 %(V)
supérieures	8,60 %(V)
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	120 mbar
Pression de vapeur (25 °C (77 °F))	150 mbar
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	430 mbar
Pression de vapeur	860 mbar

(70 °C (158 °F))	
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	0,84 - 0,88 g/ml
(20 °C (68 °F))	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	partiellement soluble
(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	1.700 - 2.300 mpa.s
(Brookfield; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 50 min-1; Broche N°: 4)	
Viscosité (cinématique)	> 1.000 mm2/s
(20 °C (68 °F);)	
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
méthylcyclohexane 108-87-2	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 20.000 mg/kg	lapins	Test Draize
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	LD50	> 2.920 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Colophane 8050-09-7	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	200 mg/l		1 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	non spécifié
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	non irritant		lapins	autre guide
Oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1.500 mg/kg	autre	inhalation : vapeur	rat	autre guide

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL 1,28 mg/l	Inhalation	94 d continuous	rat	EPA OTS 798.2450 (90-Day Inhalation Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	NOAEL 31,52 mg/kg	oral : alimentation	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOAEL 500 ppm	oral : alimentation	90 Days Daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	0,5 mm2/s	20 °C	non spécifié	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	270 mg/l	48 h	Leuciscus idus melanotus	DIN 38412-15
méthylcyclohexane 108-87-2	LC 50	7,0 mg/l	24 h	Morone saxatilis	
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	12 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	LC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
Colophane 8050-09-7	LC50		96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	LC50		96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR		34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	147.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Colophane 8050-09-7	EL50		48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50		48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses **No. CAS**	**Valeur type**	**Valeur**	**Temps d'exposition**	**Espèces**	**Méthode**
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOELR		21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	55 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	NOEL	30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EL50		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	NOELR		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	NOEC		72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	EC50		72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h		not specified
Oxyde de zinc 1314-13-2	IC50	5,2 mg/l	3 h	not specified	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EC20		3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 day	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	89 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,6		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
méthylcyclohexane 108-87-2	3,61		non spécifié
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	3,6	20 °C	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
méthylcyclohexane 108-87-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Oxyde de zinc 1314-13-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Colophane 8050-09-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADN	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES (Methylcyclohexane)
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 80 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	59 65 84
N° fiche INRS:	113 18 75 96
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour le acétate d'éthyle peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
http://mymsds.henkel.com/mymsds/.490394..en.ANNEX_DE.19414935.0.DE.pdf
Sinon, ils sont accessibles sur internet site www.mymsds.henkel.com, en saisissant les chiffres : 490394.